



Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.commerce-exterieur.gouv.fr

Paris, le 23 mai 2013
N° 259

Projet de partenariat transatlantique Europe / Etats Unis

Nicole BRICQ salue le vote du Parlement européen sur l'exclusion des services audiovisuels des négociations

Nicole BRICQ salue ce jour l'adoption par le Parlement européen d'une résolution qui exclut les services de contenus culturels et audiovisuels, y compris en ligne, des négociations qui pourraient être engagées en vue d'un accord de partenariat transatlantique entre l'Union Européenne et les Etats-Unis.

Ce vote - très nettement majoritaire avec 381 voix - vient soutenir la position portée et défendue par la France. La Ministre tient à saluer l'engagement de l'ensemble des députés européens français pour soutenir cette position, particulièrement les députés socialistes à l'initiative de l'introduction de cette exclusion dans le texte de la proposition de résolution. Elle salue également la forte mobilisation des professionnels pour défendre cette conviction commune.

Pour la ministre : *« Ce vote est un signe majeur adressé à la Commission européenne qui ne peut rester sourde à la voix des citoyens européens exprimée au travers de leurs représentants au Parlement. Ce vote confirme que notre position n'est pas isolée et que la France a raison de se battre pour préserver le dynamisme et le rayonnement de sa création artistique. Nous ne lâcherons pas ».*

Alors que la Commission Européenne souhaite donner un mandat de négociation le 14 juin, lors du conseil européen des ministres du commerce extérieur, d'autres sujets restent à débattre. La France – dans un souci d'établir un partenariat équilibré - demande notamment à ce que les marchés publics de Défense soient exclus de l'accord et que les préférences collectives européennes soient protégées.

Contact presse :

Cabinet de Nicole BRICQ : Perrine Duglet – 01 53 18 46 89